

# Une rentrée très particulière



**Cette année, c'est dans un contexte compliqué que la rentrée a lieu !**

**Deuxième vague ou pas, le CSSCT du 11 septembre doit définir de nouvelles orientations quant à la manière de fonctionner sur les lieux de travail de la CDC.**

**Assouplissement, si un recul de l'épidémie est constaté ou maintien voir durcissement en cas d'aggravation ?**

Les syndicats **FO** et **CFTC** s'interrogent fortement sur les futures organisations des services de la CDC.

Au vu de la situation, les fonctionnements en open-space, en espaces partagés ainsi qu'en lieux communs ne sont pas adaptés.

La CDC doit revoir cela, tant au présent que pour le futur dans toutes ses implantations.

Le télétravail et le TOD tels que définis dans le nouvel accord QVT ne résolvent pas tout.

L'exposition des agents à de probables contaminations lors des trajets domicile/travail dans les transports Publics est un risque commun. Il est réel. Il faut le limiter.

De plus, le droit à la déconnexion tel qu'il est appliqué à la CDC, relève du bon vouloir de l'agent.

**C'est inadmissible !**

C'est de la responsabilité de l'employeur. C'est à la CDC de faire en sorte que les agents ou les cadres ne puissent se connecter au-delà ou avant une certaine heure.

**PROTEGEZ VOUS**

**PROTEGEZ LES AUTRES**

